

Lettre ouverte aux élu.e.s

La communauté scientifique s'engage pour un territoire sain, durable et solidaire Nice et Côte d'Azur

Nice, le 25 juillet 2021



Nous, professionnel.les de santé, soutenu.es par de nombreux.euses chercheur.euses, enseignant.es, étudiant.es, proposons une vision et une méthode inspirées de la santé globale pour le bien-vivre sur notre territoire.

Important : cette lettre ouverte est apartisane et motivée par l'exigence scientifique, les engagements nationaux et locaux, le bon sens et l'intérêt général.

Son objectif est de promouvoir un changement de paradigme, une vision durable autour du concept de santé globale, une transformation efficace du territoire, en plein accord avec les engagements pris, et sur la base d'une expertise médicale et scientifique¹.

L'année 2020 aura été très critique pour notre territoire des Alpes-Maritimes, durement touché par deux catastrophes : l'une mondiale, la syndémie² COVID19, l'autre locale, la tempête Alex. Or ce type de pandémie et la fréquence accrue des événements climatiques extrêmes, sont tous deux liés à des comportements humains et des modes de vie qui épuisent la planète et ses écosystèmes³.

Nous sommes réuni.es ici en tant que professionnell.es de santé, soutenu.es par de nombreux.euses scientifiques, chercheur.euses, enseignant.es, étudiant.es, pour porter la voix de la **Santé globale** (« **One Health** »), méthode de réflexion et d'action à engager pour prévenir et empêcher que les mêmes causes ne créent - à court et moyen termes - les mêmes effets.

Penser santé globale, agir local

La **Santé globale** est la prise de conscience des **liens étroits entre la santé humaine, celle des animaux et l'état écologique global** : une approche pluridisciplinaire et systémique des enjeux sanitaires. 60% des nouvelles maladies infectieuses sont des zoonoses (transmission de l'animal à l'humain). Dans le cadre de la COVID, le coronavirus, hébergé par une chauve-souris, s'est ensuite diffusé dans le monde entier en quelques jours à la faveur notamment des transports aériens intercontinentaux. De nombreux épisodes de ce genre sont décrits depuis longtemps mais voient leur fréquence et leur diffusion s'amplifier avec l'accélération de la destruction des habitats naturels et l'intensification des élevages industriels (Ebola, VIH, Zika, Chikungunya, Lyme, SARS, MERS, Nipah, gripes aviaires, COVID).

La réflexion commence donc par la nécessaire **protection de la biodiversité** et considère les **liens forts et établis entre notre environnement** (eau, air, sols, alimentation, artificialisation des espaces, urbanisation,

¹ Un document de travail (non validé) du **futur rapport du GIEC** (attendu pour février 2022), paru dans la presse le 23 juin 2021, se montre particulièrement alarmant au regard des « retombées cataclysmiques du dérèglement climatique », qui deviendront « palpables bien avant 2050. » (https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/06/23/dereglement-climatique-l-humanite-a-l-aube-de-retombees-cataclysmiques-alerte-le-giec_6085284_3244.html).

Par ailleurs, **la ville de Nice a déclaré l'état d'urgence climatique** en conseil municipal (motion du maire Christian Estrosi en date du 24 septembre 2019, sur proposition du *Collectif Citoyens Pour Le Climat* (CPLC) de Nice).

² Une *syndémie* caractérise un entrelacement de maladies, de facteurs biologiques et environnementaux qui, par leur synergie, aggravent les conséquences de ces maladies sur une population. Le terme a été développé par Merrill Singer dans le milieu des années 1990 (source Wikipédia).

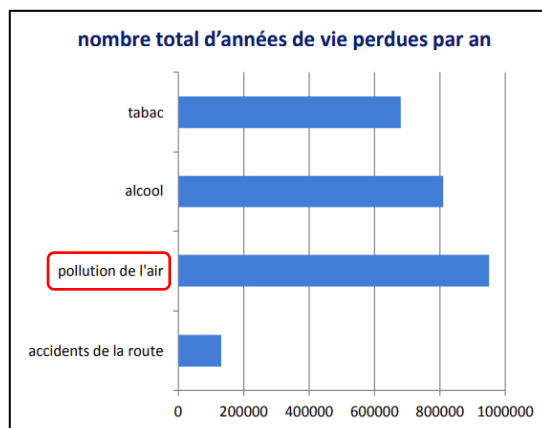
³ Après, rappelons-le, une canicule sévère en 2003 et des inondations intenses en 2015 et 2018 sur le territoire maralpin.

bétonisation, polluants, perturbateurs endocriniens, bruit, stress, etc.) **et notre santé humaine, physique et mentale** (santé environnementale).

Il est urgent de **prendre conscience** que ces **facteurs environnementaux** sont à l'origine de la majorité des **maladies chroniques**, de l'enfance au grand âge : TDH-A (syndrome d'hyperactivité avec troubles de l'attention), autisme, obésité, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (MICI, notamment chez les enfants), diabète, maladies respiratoires, allergies, maladies neurodégénératives et mentales, cancers, etc.

Pour exemple, on estime en France qu'il y a entre 50.000 et 100.000 décès prématurés par an, en lien avec la **pollution de l'air**, et 8,7 millions de décès dans le monde⁴, soit plus de deux fois plus que les victimes de la COVID. A **Nice**, ce chiffre est estimé à **500 décès par an** (selon plusieurs études officielles croisées⁵), à comparer aux 400 morts imputables à la COVID sur les douze premiers mois de l'épidémie. La pollution de l'air est la 1^{ère} cause d'années de vie perdues, devant l'alcool, le tabac, les accidents de la route⁶, ou encore les attentats terroristes⁷.

Graphes : « Nombre total d'années de vie perdues par an »⁸ →



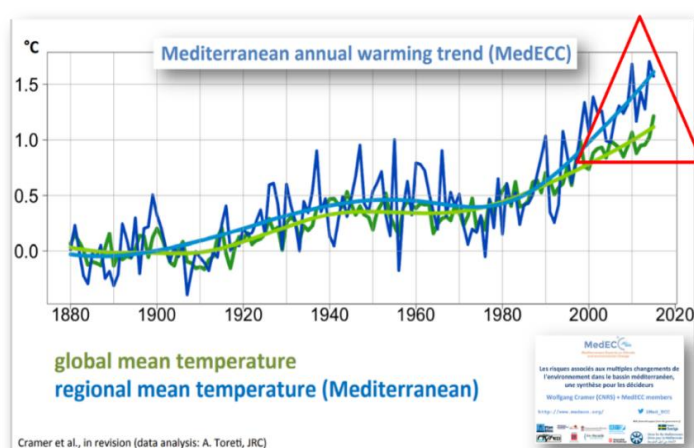
Comme l'espèce humaine et la faune animale, la **flore** souffre particulièrement de la pollution à l'**ozone** (très présent dans l'arrière-pays, responsable du jaunissement et de la défoliation de certaines espèces végétales) et de la sécheresse chronique due au réchauffement climatique⁹. Le département des Alpes-Maritimes, dont la surface boisée atteint 60%¹⁰, est particulièrement exposé à ces phénomènes.

Les constats sur le territoire niçois :

La beauté des paysages et l'ensoleillement exceptionnel, tant reconnus et enviés, ne doivent pas nous dispenser de nous intéresser aux vulnérabilités propres à la région, aujourd'hui bien documentées par des indicateurs locaux.

Vulnérabilités :

- La zone méditerranéenne est particulièrement concernée par le **dérèglement climatique** : la hausse des températures moyennes y est plus



⁴ https://www.lefigaro.fr/sciences/la-pollution-de-l-air-provoquerait-pres-de-100-000-morts-prematurees-par-an-en-france-20210209?fbclid=IwAR26KaLB_RZWwrJMK5Klv5k0gMjAhPSzJRsyXd9CIBPuhoZg7H_4h9sbjxo

⁵ Sources : PRSE PACA document d'orientation 2015-2021, ARS PACA 2011, ANS 2016, *Santé Publique France* 2018.

⁶ Source *Santé Publique France*.

⁷ Moyenne d'environ 50 décès par an depuis 2015 en France.

⁸ http://www.centres-antipoison.net/paris/DIU_Tox_Med_2017_2018/20171208/DIU_Tox_Med_2017_18_A_Ung_Pollution_atmospherique_.pdf

⁹ Ajoutons le "feu bactérien", maladie bactérienne des vergers, aggravée par le réchauffement climatique :

<https://www.dici.fr/actu/2017/08/12/alpes-sud-annee-difficile-vergers-victimes-feu-bacterien-1043431>

¹⁰ "Le département des Alpes-Maritimes est le quatrième département plus boisé de France métropolitaine avec un taux de boisement dépassant les 60 % en 2018 (source IGN)" : source Plan départemental de protection de la forêt contre les incendies pour le département des Alpes-Maritimes 2019-2029 :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/content/download/34332/266140/file/PDPFCI.pdf> (page 35)

importante d'environ 20% comparée au reste du globe (source Cramer et al, 2018). Ce réchauffement induit d'ores et déjà :

- un renforcement de la violence des **épisodes orageux** méditerranéens (automne),
- une **perte de l'enneigement** des massifs montagneux (hiver),
- une **diminution de la pluviométrie** annuelle (déficit pluviométrique sur la frange littorale, baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des aquifères) associée à des températures estivales élevées. Cela a déjà, et aura, de nombreuses incidences sur la santé humaine¹¹,
- un risque de **feux de forêts** nettement accru,
- des **pertes de rendement agricole** et de nouvelles contraintes pour de nombreuses **entreprises** et leurs **salariés** (qualité de vie au travail QVT).

Il faut également considérer la **montée du niveau de la mer** (+ 3,2 mm par an) et le risque de **submersion marine** (ex : à moyen terme la plateforme aéroportuaire de Nice pourrait être l'objet de submersion progressive à partir de +2°C)¹², les phénomènes de **retrait-gonflement des argiles**, etc.

Le *Conseil Economique Social et Environnemental Régional* (CESER PACA) nous indique que « l'évolution des températures annuelles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, observée par Météo France, montre un net réchauffement sur les cinquante dernières années (période 1959-2009), avec une tendance des températures moyennes annuelles proche de **+ 0,3°C par décennie**. Quel que soit le scénario, les scientifiques prévoient en PACA pour la fin du XXI^{ème} siècle la poursuite du réchauffement du climat : **+ 1,9°C à + 4,6°C** sur la moyenne annuelle selon l'endroit et le scénario d'émission, et la poursuite du **réchauffement de la mer de 2 voire 3 degrés**. »¹³ Le dernier cahier thématique du GREC Sud¹⁴ précise que, en cas d'absence de politiques résolument engagées dans les transitions énergétiques et écologiques, « l'anomalie de température par rapport à l'ère préindustrielle pourrait dépasser +3 °C en 2050, +6 °C et même +7 °C en été à l'horizon 2100' ».

- Le réchauffement climatique devrait générer de nombreux **îlots de chaleur urbains** (ICU) sur notre territoire très densément peuplé (1270 hab/km² contre une moyenne de 116 à l'échelle du pays). L'unité urbaine de Nice (6^{ème} en France) abrite une population de près d'**un million d'habitants**, qui se trouvera de facto très exposée à ces phénomènes d'**ICU** et de **canicules** croissantes.
- Notre **territoire maritime** se voit très concerné par les impacts du dérèglement climatique sur le littoral et les écosystèmes marins : trait de côte et érosion, biodiversité littorale (20% des espèces littorales pourraient disparaître, pullulation d'un protozoaire détruisant quasiment toutes les grandes nacres de Méditerranée, ex : grande nacre *Pinna nobilis*¹⁵) et riparienne¹⁶ (ex : ripisylve de la Plaine du Var), phénologie¹⁷, réchauffement¹⁸, acidification et désoxygénation des eaux, espèces invasives lessepsiennes¹⁹, remontée de biseau salé dans les aquifères côtiers, etc.

¹¹ <http://www.grec-sud.fr/cahier-thematique/sante/>

¹² Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole Nice Côte d'Azur 2019-2025 :

<http://www.nicecotedazur.org/environnement/l-%C3%A9nergie-et-le-climat/plan-climat-air-energie-territorial>

¹³ https://fnepaca.fr/wp-content/uploads/2017/01/avis_et_rapport_adaptation_au_dereglement_climatique_122016_vf.pdf

¹⁴ Un état des lieux exhaustif est présenté dans le document « **La Métropole Nice Côte d'Azur face aux risques climatiques** » (Les cahiers du GREC-SUD édités par l'Association pour l'innovation et la recherche au service du climat (AIR Climat), juin 2021, 64 pages. ISBN : 978-2-491380-01) : http://www.grec-sud.fr/wp-content/uploads/2021/07/Cahier_territorial_NCA_GREC_SUD_juin_2021_VF_HD.pdf

¹⁵ Réactivation de « *germes, virus, parasites en dormance dans le milieu qui agissent à plein à cause de l'élévation des températures.* » : <https://www.geo.fr/environnement/a-lagonie-les-grandes-nacres-de-mediterranee-pourraient-se-rapprocher-de-lextinction-194334?amp>

¹⁶ Relative aux rives des rivières.

¹⁷ Etude de l'apparition d'événements périodiques dans le monde vivant, selon les variations saisonnières du climat.

¹⁸ La température de surface des eaux méditerranéennes (*Sea Surface Temperature SST*) devrait augmenter de +2,8°C d'ici 2100, selon le scénario médian du GIEC.

¹⁹ Du nom de Ferdinand de Lesseps, concepteur du canal de Suez. Migrations d'espèces de la mer Rouge vers la mer Méditerranée à travers le canal de Suez.

- La **dépendance alimentaire** (98%)²⁰ est d'un niveau d'autant plus préoccupant que notre territoire est situé aux marges Sud-Est de notre pays, entre mer et montagne. Alors que ses terres ont nourri les humains depuis 400.000 ans (Paléolithique, site *Terra Amata*), en passant par les populations ligures et phocéennes, le paysage naturel a été bouleversé en une cinquantaine d'années par une urbanisation intensive, notamment sur la basse plaine du Var et les zones collinaires. Le littoral des Alpes-Maritimes a vu son taux d'**artificialisation des sols** doubler, de 30% en 1970 à 60% aujourd'hui²¹. Enfin, 97% des productions locales sont exportées à l'extérieur du territoire. « *Dans les Alpes-Maritimes, les surfaces consacrées au maraîchage et à la culture florale ont diminué respectivement de 80 % et de 74 % entre 1970 et 2010. Les terres labourables ont été divisées par plus de trois et les surfaces plantées en vigne ont quasiment disparu. Au total, si l'on exclut la superficie toujours en herbe (essentiellement des alpages), la superficie agricole utilisée du département a été divisée par 3,7, passant de plus de 9 000 à seulement 2 505 hectares.* »²²
- La **dépendance énergétique** (89%)²³ et **logistique** : le territoire est une "péninsule énergétique" (réseau RTE) disposant d'une faible part d'énergies renouvelables (EnR), dépendant également très fortement des flux logistiques (autoroute A8)²⁴, eux-mêmes à l'origine d'émissions de pollutions et de gaz à effet de serre : 49% des consommations d'énergie sur les réseaux de circulation de la métropole niçoise sont le fait des poids-lourds (dont 39% sur le réseau autoroutier).
- Notre territoire est très concerné par le **risque sismique**, qui nécessite en soi un accroissement urgent de nos capacités locales fondamentales (alimentation, énergie, capacités hospitalières adaptatives).
- Notre **population** est à la fois **âgée** (l'âge médian de la population de la métropole Nice-Côte d'Azur est de 43 ans, contre 36 ans pour des territoires de comparaison²⁵) et **précaire** (21% de **pauvreté** à Nice²⁶, avant même la pandémie, soit 74.000 personnes, et 29% parmi les jeunes de moins de 30 ans). La métropole niçoise est enfin la métropole française la plus impactée par la pauvreté des plus de 75 ans avec un taux de 12,7%²⁷.
- **Vulnérabilité économique** : la crise COVID a mis en lumière notre grande dépendance au secteur touristique (hôtellerie, restauration, activités de loisirs et de services, mobilité, etc.).

Toutes ces vulnérabilités ont été analysées par de nombreuses et nombreux scientifiques locaux, accompagnés d'experts associatifs, lors des *Assises de la Transition Ecologique et Citoyenne*²⁸, qui se sont tenues sur Nice fin octobre 2018, et ont donné lieu à l'édition d'un guide de 410 pages²⁹ très complet par le Collectif des actrices et des acteurs de la Transition en 06.

Indicateurs :

Le dérèglement climatique et ses conséquences sont intimement liés à la croissance mondiale des **émissions de gaz à effet de serre** (GES) anthropiques et à la **destruction des espaces naturels**.

²⁰ <https://www.utopies.com/publications/autonomie-alimentaire-des-villes/>

²¹ http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/14_Fiche_VIII-1_v8_Espaces_naturels_et_agricoles_sous_pression_cle7b4be7.pdf

²² <https://metropolitiques.eu/Les-Alpes-Maritimes-sous-pression.html>

²³ http://www.nicecotedazur.org/uploads/media_items/diagnostic-pcaet.original.pdf

²⁴ Le trafic poids-lourds sur l'A8, composé à 30% de transit international et 70% de desserte nationale, représente autour de 9% du *Trafic Moyen Journalier Annuel* (TMJA), mais une large part des émissions d'oxydes d'azote et de particules PM10. https://www.atmosud.org/sites/paca/files/publications_import/files/121200_AirPACA_AERA_impact_Poids_Lourds_A8_net.pdf

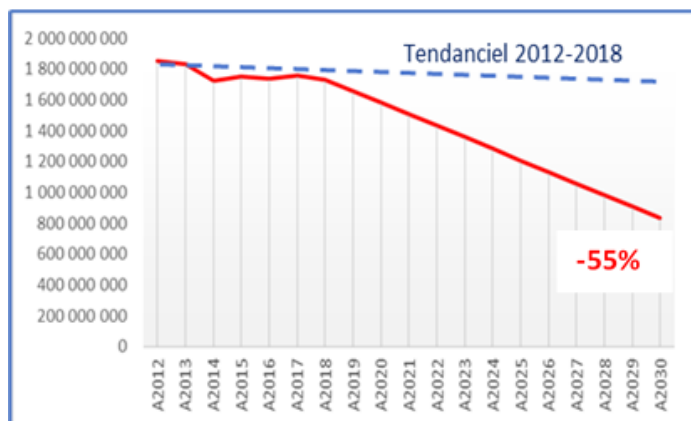
²⁵ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1285761>

²⁶ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=COM-06088>

²⁷ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200030195#chiffre-cle-8>

²⁸ <https://at06.eu/>

²⁹ <https://at06.eu/guide/>



Or nous constatons que **depuis le 1^{er} plan climat 2012-2018, la baisse des émissions territoriales de GES est très faible (-1,1% par an³⁰)**, alors même que l'Europe, et la métropole Nice Côte d'Azur, viennent de s'engager³¹ à atteindre une **baisse de 55% des émissions de GES d'ici 2030**, afin de respecter les Accords de Paris et la neutralité carbone à l'horizon 2050. **L'agglomération niçoise reste frappée d'un contentieux européen** sur le problème de la pollution urbaine³² :

Graphique : Courbe en rouge : engagement de réduction des émissions de GES sur la Métropole Nice Côte d'Azur (en kg CO₂). Courbe pointillée bleue : prévisions d'après les tendances actuelles.³³

- Parmi ses causes, **le transport est la 1^{ère} source d'émissions de GES** sur la métropole niçoise (56% en 2018). Or ces émissions GES transport ont même augmenté de +0,9% entre 2012 et 2018. Le seul **transport routier**³⁴ représente 51% des EGES (en 2018) et 40% des émissions de polluants (1^{ère} source).
 - o Certains des **leviers de réduction** sont décrits en annexe : covoiturage (contre l'autosolisme), transports en commun, mobilité active (marche, vélo), Zones à Faibles Emissions, zones 30, apprentissage de la conduite économe (ex : conducteurs bus *Régie Ligne d'Azur*), etc.
- **Le bâtiment** (résidentiel et tertiaire) **est la 2^{ème} source d'émissions GES** (34% du total en 2018) et la **2^{ème} source de polluants atmosphériques** (23% pour le seul secteur résidentiel) sur la Métropole Nice Côte d'Azur. Or il existe encore 26.000 "passoires énergétiques" (catégories E, F et G) sur la métropole niçoise, et il est annoncé un rythme de seulement 1.500 rénovations annuelles. Enfin, la construction (BTP) est très émettrice de GES (ex : plus de 200 kg CO₂/m³ de béton), ainsi que les chantiers de démolition.
- Comme prescrit dans le *Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires* (SRADDET), document cadre de la Région Sud PACA, la Métropole Nice Côte d'Azur doit **coordonner** la réduction des émissions des GES de l'ensemble des acteurs du territoire.³⁵ Nous interrogeons l'efficacité de cette coordination (absence d'indicateurs et de calendrier sur les fiches-actions du PCAET)³⁶.

Plusieurs projets métropolitains et municipaux signent une volonté de répondre aux problématiques sanitaires et environnementales. Cependant, nous questionnons la pertinence de leur périmètre, de leur ambition et de leur temporalité. Deux exemples :

³⁰ http://www.nicecotedazur.org/uploads/media_items/bilan-et-strat%C3%A9gie-projet-arr%C3%AAt%C3%A9-22-mars-2019.original.pdf A noter que cette baisse annuelle d'EGES doit viser -4,5% de 2018 à 2026, et atteindre -9% à partir de 2026.

³¹ Source : installation du conseil de métropole pour le climat (Christian Estrosi, 4 février 2021)

³² La *Cour de justice de l'Union européenne* (CJUE) a condamné, le 24 octobre 2019, la France et douze agglomérations, dont Nice, pour non-respect de la directive de 2008 relative à la qualité de l'air ambiant pour le paramètre « dioxydes d'azote ».

³³ Sources : <https://cigale.atmosud.org/extraction.php> et engagement -55% d'EGES par le président de la métropole niçoise.

³⁴ <https://cigale.atmosud.org/extraction.php>

³⁵ « *La loi renforce le rôle des intercommunalités et les rend responsables de la coordination de la transition énergétique.* » Louis Nègre, président du Comité de pilotage PCAET (2018). Source : <https://www.lopinion.fr/edition/economie/louis-negre-dans-metropole-nice-cote-d-azur-nous-defendons-ecologie-170316>

³⁶ En termes de responsabilités et de périmètres, la métropole Nice Côte d'Azur doit directement agir sur 45% des émissions GES du territoire, et pleinement coordonner les actions de réduction sur les 55% restants.

- Le **plan de verdissement** de la ville de Nice (“renaturation” ou “végétalisation”) est une évolution positive pour le mieux-être des populations (diminution du stress). Toutefois, il n’est pas à la hauteur des enjeux pour lutter contre les émissions de GES ou les polluants atmosphériques, ni pour protéger la biodiversité.
- Après qu’une politique agricole métropolitaine ait été mise en place en 2014, un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)** a été validé en 2019 par la Métropole NCA. Il aura fallu attendre un conseil métropolitain³⁷ en 2021 pour que soit annoncé un premier programme de quelques acquisitions foncières, sans qu’un diagnostic territorial n’ait encore été rendu public. La spéculation foncière liée à l’artificialisation croissante de la basse plaine du Var aura contribué à rendre très ardue et coûteuse la reconquête des terres agricoles résiduelles. Pour autant, **nous soutenons toute démarche œuvrant dans le sens d’une mise en place rapide d’un écosystème agroécologique cohérent sur le territoire.**

Nous sommes également très préoccupé.es par certains projets structurants, qui se révèlent d’ores et déjà comme des facteurs d’aggravation :

- Les terres très fertiles de la basse Plaine du Var font l’objet, sous couvert de l’**Opération d’Intérêt National (OIN) “Eco-Vallée”** (2008), d’un **plan massif d’urbanisation**³⁸, afin d’y établir la “Nouvelle-Nice” au cœur du lit majeur du fleuve Var. Sont encore à venir, sauf obstacle juridique³⁹ : le transfert du **Marché d’Intérêt National (MIN)** sur les terres arables⁴⁰ de la Baronne (La Gaude) afin de construire un **Palais des Congrès et des Expositions (PEX)**, dont l’objectif est de participer à la montée en puissance du tourisme d’affaire (x 4 dans les prochaines années⁴¹).
- La mairie de Nice a réitéré récemment son soutien au **projet d’extension du terminal 2 de l’aéroport**, qui permettra un accroissement de +50% du trafic passager entre 2019 (14,5 millions) et 2030 (21,6 millions)⁴², et de plusieurs dizaines de milliers de vols⁴³ par an, avec des impacts majeurs : pollution, émissions de gaz à effet de serre, nuisances sonores en cœur de ville, saturation du territoire, pression démographique sur les écosystèmes (ex : aquifères), pression foncière et risque pandémique accru.

La poursuite de ces projets exposera davantage la population aux effets du réchauffement climatique, au manque d’autonomie alimentaire, à la fragilité d’une économie exclusive sur le tourisme de masse et le BTP, aux épidémies (tourisme aérien) et aux pollutions et nuisances (bruit...).

En conclusion, nous observons une contradiction entre, d’une part, certaines politiques publiques et plusieurs projets niçois et azuréens réalisés ou en cours de planification, et, d’autre part, les engagements des documents-cadres de la politique énergétique et climatique locale (Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2025 de la Métropole Nice Côte d’Azur et SRADET PACA).

³⁷ Conseil MNCA du 31 mai 2021.

³⁸ Grand Arénas (“quartier d’affaires international”), Nice Méridia (“technopole urbaine pour une ville intense”), création ou extension de grandes surfaces commerciales (ex : ensemble IKEA), surfaces croissantes dédiées au secteur tertiaire (bureaux) : le maire de Nice a indiqué le 28 mai 2021 (congrès “Neuroplanète”) que le besoin de bureaux était réduit de 30% sur la métropole NCA, et “encore davantage dans le privé”, suite aux effets de la pandémie (télétravail, coworking). Le risque de sur-offre de bureaux paraît donc fondé.

³⁹ Des recours judiciaires ont en effet été déposés contre certaines de ces opérations.

⁴⁰ A noter que 52 espèces protégées seront impactées par le projet de transfert du MIN sur les terres de La Gaude.

⁴¹ Christian Estrosi, lors du débat public Nice-Matin du 17 février 2020 (dans le cadre des élections municipales).

⁴² Source : étude d’impact sur l’environnement de la société des *Aéroports de la Côte d’Azur*, page 123.

⁴³ Sur une période de 5 ans, une augmentation de 4,8% du nombre de passagers a induit une hausse de 1,4% du nombre de mouvements aériens (décollages et atterrissages). Selon ce rapport de couplage de 3,43, une hausse de 50% du trafic passager entre 2019 et 2030 devrait donc induire une hausse de 14,5% du nombre de mouvements commerciaux. Ce nombre était de 136.000 en 2019. La hausse devrait donc atteindre 20.000 mouvements par an (d’ici 2030), soit +55 mouvements par jour.

Le diagnostic posé, nous lançons l’alerte, et nous proposons d’entamer un dialogue constructif avec les élu.e.s et, plus largement, avec les autorités publiques, pour engager ensemble des politiques publiques ambitieuses et de long terme, pour davantage de cohérence et d’exemplarité. Mettons à profit l’intelligence collective et l’implication des expert.es de la société civile. Préférons le durable au développement, et la prévention aux gestions de crise. Adoptons une vision intégrative et inclusive du territoire (entre mer et montagne, entre rural et urbain), avec tous les membres de la société civile, habitant.es, chambres consulaires, entreprises, enseignant.es, chercheur.ses et étudiant.es, professionnel.les de santé, associations, etc. Et remettons l’économie à sa juste place : l’économie au service de la vie, et non la vie au service de l’économie.

Il est très probable que d’autres pandémies, de type COVID, surviennent à l’avenir : l’IPBES⁴⁴ prévoit de nouvelles épidémies de zoonoses à court et moyen termes⁴⁵. Il est de notre responsabilité de tout mettre en œuvre pour favoriser les conditions nécessaires à la perpétuation de la vie, en santé et en autonomie, celle des habitant.es d’aujourd’hui et des générations à venir. Il est grand temps d’écouter et d’impliquer les scientifiques des instances locales, nationales et internationales (GREC-Sud, GIEC, etc.), qui ont suffisamment alerté sans être réellement entendus à ce jour.

Les solutions existent et sont connues. Ces solutions ne sont pas naïves, mais désirables : elles nous engagent vers un **environnement sain et apaisé**. A l’inverse, ne pas agir à temps aura des conséquences dramatiques incalculables et irréversibles sur les plans sanitaire, social, économique et environnemental.

Un ensemble de propositions fait l’objet de l’annexe jointe.

Comme recommandé par le Haut Conseil pour le Climat, l’appropriation des enjeux au niveau régional et local est fondamental pour accélérer les réponses au changement climatique⁴⁶.

Plus largement, nous estimons que face à la complexité, à l’interdépendance des enjeux territoriaux et au caractère incontournable et urgent de leur résolution, la société civile - dont la communauté scientifique - doit être entendue et impliquée, afin que les conditions d’une SANTE GLOBALE soient intégrées à l’ensemble de nos engagements territoriaux.

⁴⁴ Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

⁴⁵ https://ipbes.net/sites/default/files/2020-11/20201029%20Media%20Release%20IPBES%20Pandemics%20Workshop%20Report%20FR_Final_0.pdf

⁴⁶ <https://www.hautconseilclimat.fr/actualites/le-hcc-presente-son-rapport-annuel-renforcer-lattenuation-engager-ladaptation/>

PROPOSITIONS

Passer de l'aménagement au « ménagement » du territoire

Nous, scientifiques, enseignant.es, chercheur.euses, professionnel.les de santé, étudiant.es, souhaitons faire entendre notre voix, être activement impliqué.es à la concertation dans le cadre, et en amont, des projets structurants, et pouvoir faire des propositions ayant pour objectif la Santé globale du territoire :

1. Changer de paradigme :
 - **Passer de l'aménagement au « ménagement » du territoire.** Cela signifie **prendre en compte les vulnérabilités** du territoire et **prendre soin de ses ressources**. Cela invite à donner la priorité à l'**habitabilité** et à l'**hospitalité** afin d'offrir du **mieux-être** à l'ensemble de la population, plutôt qu'à la compétitivité territoriale, à la course à l'attractivité économique et touristique, ou encore à de coûteux programmes d'expérimentation induisant plus de dépenses énergétiques et d'exploitation des ressources.
 - **Réintroduire le fait scientifique dans les décisions de politique publique locale** : intégrer les modélisations climatiques locales et globales dans tous les projets, évaluer systématiquement leurs conséquences sanitaires, sociales et environnementales à court et à long termes, y compris en remettant en cause, quand nécessaire, certaines décisions et plans conçus auparavant. Ceci est d'autant plus impératif que le *Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) PACA* constate et regrette que le territoire régional ne soit pas encore prêt à s'adapter aux enjeux du dérèglement climatique, actuels et à venir.
2. Mettre en place une feuille de route **Agenda 2030** afin de **territorialiser les ODD** (objectifs de développement durable de l'ONU), de **décloisonner les politiques publiques** (en lien avec le Préfet des Alpes-Maritimes), et de viser un **territoire zéro pauvreté et zéro carbone** d'ici 2050, et cela dans le **respect inconditionnel des engagements** pris par le document-cadre de la politique énergétique et climatique du PCAET 2019-2025 de la Métropole Nice Côte d'Azur, réhaussé des nouveaux engagements (notamment EGES -55% en 2030).
Tirer profit des moyens financiers du **plan France Relance** pour accélérer la **transformation du territoire**, et non relancer à fonds perdus des secteurs économiques non durables.
3. Agroécologie, agroforesterie, permaculture, cuisine méditerranéenne
 - **Augmenter l'autonomie agroalimentaire et la qualité de la nourriture locale (santé publique)** par la sauvegarde des terres agricoles (**sanctuarisation**), la formation et l'aide à l'installation d'agriculteurs.trices en agroécologie, la mise en place de filières de distribution, la coopération avec les territoires voisins ("biorégion"⁴⁷ : Alpes-Maritimes, Provence, Haute-Provence, pays varois, Piémont, Ligurie...).
 - **Revaloriser le régime méditerranéen**, scientifiquement validé comme le garant d'une meilleure santé (prévention contre les épidémies de maladies métaboliques, notamment chez les jeunes), et **développer des offres de repas contenant des produits locaux, de saison, bio et majoritairement végétaux**, tant dans le secteur public que privé. Les restauratrices et restaurateurs locaux utilisent

⁴⁷ <https://topophile.net/savoir/quest-ce-quune-bioregion-de-mathias-rollot/>

finalement peu ce facteur santé, privilégiant toujours les produits carnés dont la production industrielle et la surconsommation ont des effets délétères tant sur la santé humaine que sur la biodiversité et les écosystèmes. L'élevage industriel est une menace environnementale et sanitaire mondiale (avec une diffusion des antibiotiques et des bactéries résistantes dans les milieux naturels). Les habitudes peuvent évoluer !⁴⁸ L'étude **NutriNet-Santé**⁴⁹ liste les nombreux bénéfices d'une alimentation plus végétale et biologique.

4. **Biodiversité** : participer activement à la préservation de la **biodiversité**, des écosystèmes et **habitats naturels** terrestres et marins. Lutter contre la déforestation⁵⁰, affecter des moyens importants contre les incendies et l'érosion des sols, face aux sécheresses et aux nouveaux régimes climatiques locaux. Développer les mesures de **protection des espaces marins** (Aires Marines Protégées) pour la sauvegarde de la biodiversité⁵¹, mais aussi pour aider la pêche locale, artisanale, bien plus respectueuse de l'environnement que la pêche industrielle.

5. **Mobilité** :

- **Massifier et accélérer le report modal des déplacements à énergie fossile vers des mobilités durables** : permettre aux habitant.es et voyageur.euses d'utiliser le vélo en toute sécurité grâce à un vrai plan vélo (linéaire et parkings sécurisés, maillage et continuité du réseau), en apaisant la ville dans son ensemble (limitation générale des vitesses...). Alors que son climat se prête bien à l'utilisation du vélo, la ville de Nice est une des métropoles classées en "*climat vélo défavorable*"⁵² en raison du manque d'aménagements et de sécurité⁵³.

Il convient de développer des transports propres ou beaucoup moins carbonés : train (TGV et TER bas-carbone, ferroutage), tram et bus, co-voiturage et toute mesure limitant l'autosolisme (fait de circuler seul dans une automobile), EDP (engins de déplacement individuels) et mobilités actives, mobilité et transport (logistique) maritimes bas-carbone... Promouvoir la gratuité des transports collectifs (TER, Tram et bus) et l'accès au vélo partagé pour les personnes les plus impactées par la pauvreté.

- Le **projet niçois de Zone à Faibles Emissions (ZFE)** ne prévoit aujourd'hui qu'une mise en place tardive (2024 pour les véhicules particuliers de catégorie 5, soit 2% du parc automobile) et une montée en puissance lente, en déphasage notable avec l'urgence sanitaire de la pollution urbaine (notons que 70% des émissions de particules fines par les transports routiers proviennent des véhicules particuliers (et 30% pour les "poids-lourds"). L'Europe compte aujourd'hui près de 250 *Zone à Faibles Emissions* ZFE (en anglais "LEZ" : "*Low Emissions Zones*"). Il devient nécessaire d'agir sans retard.
- **Projet d'extension T2.3 de l'aéroport de Nice** : le reconsidérer pour deux raisons essentielles :
 - Son poids dans les émissions territoriales de GES, et dans une pollution atmosphérique et sonore affectant plus d'une centaine de milliers de riverains entre Nice et Antibes. Concernant la sobriété en mobilité, la COVID et le développement des réunions en visioconférence ont montré aux entreprises, partout dans le monde, qu'il est souhaitable de limiter, voire de renoncer à certains déplacements nationaux ou internationaux ("*dé-aéromobilisation*"), afin de rester dans les recommandations de baisse constante des émissions préconisées par les instances internationales.
 - Son rôle majeur dans la saturation estivale et immobilière du territoire, et dans la propagation des agents pandémiques.

⁴⁸ https://afterres2050.solagro.org/wp-content/uploads/2015/11/Solagro_afterres2050-v2-web.pdf

⁴⁹ <https://etude-nutrinet-sante.fr/link/zone/43-Publications>

⁵⁰ Y compris par la remise en cause de certaines importations : tourteaux de soja, huile de palme, "biocarburants", etc.

⁵¹ La Métropole NCA compte 13 sites *Natura 2000* dont 12 terrestres et 1 marin.

⁵² Palmarès FUB des villes cyclables 2018 (Fédération française des usagers de la bicyclette).

⁵³ Ce constat avait fait l'objet d'un appel de 146 médecins, enseignant-es et chercheurs-euses en mai 2019 (pollution et vélo). Source : <https://www.nicematin.com/environnement/tribune-lappel-de-146-chercheurs-enseignants-et-medecins-azureens-contre-la-pollution-et-pour-le-velo-a-nice-384798>

- **Ports et navettes maritimes** : soutenir tout projet d’ancrage écologique (préservation des herbiers de posidonie), ou encore d’électrification des quais afin que les navires de croisière, navettes Nice-Corse et cimentiers cessent de faire tourner leurs moteurs pour alimenter les bateaux en électricité (qualité de l’air). Viser une propulsion propre (électrique), à court ou moyen terme, pour la navette port Lympia - Cap d’Ail, initialement hybride.
6. Consommations, énergies, gaz à effet de serre
- Mettre en place une politique volontariste et efficace de **réduction des déchets de toutes natures et des consommations d’énergies** primaires et finales (application du principe de **sobriété**).
 - Contraindre fortement la place donnée à la **publicité** sur l’espace public (RLPm⁵⁴).
 - Intégrer des **clauses d’économie circulaire dans les commandes de marchés publics**, en vue de réduire l’usage de ressources et les émissions de GES⁵⁵.
7. Urbanisme, rénovation énergétique du bâti
- Mettre en œuvre un **plan de rénovation énergétique des bâtiments** beaucoup plus ambitieux que l’actuel projet métropolitain niçois ne le prévoit⁵⁶.
 - Privilégier, voire imposer, la mise en œuvre d’un **urbanisme circulaire**⁵⁷ et la **construction durable** (notamment pour le logement social dans le cadre de la loi SRU), conformément au projet Re-Med⁵⁸.
 - Refuser ou adapter tout **projet d’architecture ou d’urbanisme** n’incluant pas de considérations liées aux modélisations climatiques, notamment estivales, anticipant ainsi la venue d’un climat de type nord-africain sur nos côtes et montagnes (ex : façades vitrées nécessitant une climatisation fortement accrue).
8. Education à la santé, prévention sanitaire et sociale
- En lien avec le rectorat, organiser des séances régulières de **sensibilisation auprès des scolaires** aux questions de santé globale (santé, environnement).
 - **Accompagner les personnes vulnérables** :
Prévenir les maladies chroniques, qualifiées aujourd’hui de maladies sociales, en poursuivant et engageant des projets d’**éducation à la santé**, en permettant l’accès à une **alimentation de qualité** pour tou.tes, en multipliant les **structures sportives**, en préservant et en développant le lien social à travers notamment les lieux et les activités culturelles, et en développant des parcours de soin intégratifs avec un focus sur la **santé mentale**.

Réduire les inégalités sociales, la pauvreté et la précarité énergétique : la région PACA est la troisième région touchée par la pauvreté derrière la Corse et les Hauts-de-France. Cette vulnérabilité impacte le logement ancien chauffé au fioul et à l’électricité. La rénovation des logements anciens, l’amélioration thermique des logements sociaux et le remplacement des chauffages énergétivores représentent ainsi d’importants enjeux de la transition écologique et énergétique de notre territoire. La pauvreté induit également une précarité alimentaire et des difficultés d’accès au soin et à l’outil numérique qu’il convient de traiter en priorité.

⁵⁴ Règlement Local de Publicité métropolitain.

⁵⁵ Selon l’ARENE Ile-de-France (aujourd’hui “Agence régionale énergie - climat Île-de-France”), la commande publique est à l’origine de 12,5% des émissions de gaz à effet de serre du pays

⁵⁶ 1500 rénovations de logement par an annoncées en 2021 par la Métropole Nice Côte d’Azur, soit moins de 30% de la cible préconisée de 4500 à 5800 par an (SRADDET PACA),

⁵⁷ <https://www.construction21.org/france/articles/h/engager-la-transition-vers-un-urbanisme-circulaire.html>

⁵⁸ https://www.econostrum.info/Le-projet-Re-Med-veut-accompagner-une-construction-durable-en-Mediterranee_a27167.html

Réduire les inégalités salariales hommes-femmes, toujours élevées sur notre territoire (dans les Alpes-Maritimes, les femmes salariées du secteur privé percevant en moyenne un revenu salarial net annuel inférieur de 23% à celui des hommes (en 2015)⁵⁹ et deux-tiers des communes se situant au-dessus de la moyenne nationale des inégalités salariales⁶⁰).

- **Intégrer les préconisations du Plan National Santé Environnement 2021-2025** (PNSE 4, avril 2021)⁶¹ et du **Plan Régional Santé Environnement PACA 2015-2021** (PRSE 3)⁶², ainsi que celles du **Haut Conseil de Santé Publique** (HCSP) dans son rapport⁶³ d'avril 2018 :
 - Améliorer la prise en compte de la santé dans les documents de planification territoriale,
 - Renforcer la participation citoyenne.
- Economie sociale et solidaire, reconversion économique territoriale
Développer et soutenir toutes les initiatives autour de l'**économie sociale et solidaire (ESS)**⁶⁴ avec le monde entrepreneurial et associatif : expérimentations de type "territoire zéro chômage de longue durée", accès à l'emploi des personnes souffrant de handicap, lutte contre l'exclusion, ou encore pistes culturelles originales et innovantes, etc.
- Partager et diffuser les "**success stories**" de l'ESS pour mieux faire connaître les pratiques vertueuses dans le recyclage, la réduction du gaspillage alimentaire et les expérimentations innovantes dans l'agriculture urbaine et le tourisme durable.
- **Transformer, (re)convertir et former** afin de diversifier fortement les ressources économiques du territoire, ce qui aura pour effet de développer et sécuriser des **champs d'emploi durables**⁶⁵, et de contribuer très activement à la baisse du chômage et de la précarité des jeunes. Développer une éco-industrie locale bas-carbone (production locale de vélos, chantier naval de navettes maritimes électriques, ateliers de réparation, de tri et de recyclage⁶⁶, équipements d'énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et thermique, etc.), bioéconomie, etc.) et un tourisme été/hiver raisonné et authentiquement durable, solidaire et responsable⁶⁷. Les projets pourront être développés en lien avec les chambres consulaires (CCI, chambre d'agriculture, etc.), le monde entrepreneurial et associatif.
- **Former les agents et directeurs.trices territoriaux** (communes et EPCI) **aux enjeux, sensibiliser populations et entreprises** : rénovations énergétiques, développement des EnR (dont énergie solaire - les panneaux photovoltaïques pouvant être locaux et recyclables, et solaire thermique, aujourd'hui très peu développés sur notre territoire pourtant très ensoleillé : 2700 heures par an contre 1700 h pour l'ensoleillement moyen en France, soit +59%), baisse des consommations finales, baisse des déchets de toutes natures, etc.

⁵⁹ <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3742201>

⁶⁰ Article Nice-Matin du 10 décembre 2019 (Aurore Malval et Marie Cardona) : « Inégalités salariales : les femmes moins affectées sur la Riviera française que dans le reste des Alpes-Maritimes »

⁶¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/210526_PNSE%202021_BAT2.pdf

⁶² <http://prsepaca.fr/wordpress/le-prse-paca-3/>

⁶³ https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspr20171019_evalimpactsantedocsplaniferrit.pdf

⁶⁴ L'ESS représente 10,5% de l'emploi français, 13,9% de l'emploi privé, 2,37 millions de salariés, et 221.325 organisations.

⁶⁵ <https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/dici-2022-soutenir-plus-dun-million-demplois-grace-a-une-relande-verte>

⁶⁶ Ces secteurs sont les plus gros pourvoyeurs d'emplois dans le domaine de l'économie circulaire. Un rapport du Parlement européen indique que la réparation de seulement 1 % des objets jetés permettrait de créer 200.000 emplois en Europe. (source : https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/IMCO/PR/2017/05-30/1112215FR.pdf)

⁶⁷ En 2018, 82% des emplois et du chiffre d'affaires du tourisme des Alpes-Maritimes (5,8 milliards de CA) sont situés sur le littoral. Il devient urgent de promouvoir de nouveaux modèles de tourisme sur les haut et moyen pays. Source : https://www.cote-azur.cci.fr/wp-content/uploads/2020/10/Etude-tourisme-vert_Alpes-Maritimes_2020.pdf